



Pension due à un parent âgé et dans le besoin

Par **lo38**, le **02/05/2016** à **21:02**

Bonjour,rnrnJe suis née en août 1996 et ma mère a demandé le divorce en septembre de la même année. Suite à plusieurs années de procédure ma mère a eu ma garde, mon père avait alors un jour de visite toutes les 4 semaines mais il ne s'est jamais présenté. Suite à ça; ses droits de visites lui ont été définitivement retirés. En 19 ans il n'a payé qu'une seule fois la pension alimentaire (je devais avoir 6 ou 7 ans et il a donné seulement la pension du mois de mars). Il n'a pas de revenus, il vit chez ses parents et vit de petits vols, trafics, etc., selon ses parents. Il a été mis en liquidation judiciaire il y a une dizaine d'années et doit encore beaucoup d'argent à ma mère qui est décédée il y a 6 ans (il lui devait de l'argent suite à une vente de bétail qu'il n'a jamais payée).rnrnJe n'ai eu aucun contact avec lui depuis environ 17 ans.rnJe souhaitais donc savoir si je devrais un jour lui verser la pension alimentaire due normalement aux parents dans le besoin.rnrnMerci d'avance de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **03/05/2016** à **06:12**

Bonjour, gardez bien tous les documents prouvant vos dires. Le mieux aurait été de faire un abandon d'enfant. Le jour ou il vous demandera une aide financière, le juge décidera en fonction des preuves qu'il aura, cordialement